

Don de gamètes : redonner l'espoir d'être parents

Aujourd'hui, en France, les dons d'ovocytes et de spermatozoïdes sont encore trop rares pour répondre aux besoins des couples concernés.

Les délais d'attente peuvent aller jusqu'à plusieurs années. La loi de bioéthique révisée en juillet 2011 confirme les grands principes du don : gratuité, volontariat et anonymat.

La campagne 2011 sur le don de gamètes mené par l'Agence de la biomédecine, est une campagne mixte don de spermatozoïdes et d'ovocytes.

En informant la population française de manière régulière sur le don de gamètes, nous espérons la familiariser avec cette procédure d'Assistance médicale à la procréation peu ou mal connue et permettre à des hommes ou des femmes de franchir le pas et d'effectuer cette démarche de donner ses gamètes.

La campagne d'informations sur le don de gamètes sera lancée par Madame Emmanuelle Prada-Bordenave, directrice de l'Agence de la Biomédecine lors d'une conférence de presse inaugurale le 4 novembre 2011.

Contact presse :

Bérandère Grémy

Chargée de communication / CHU-Hôpitaux de Rouen

Tél : 02 32 88 81 05

Mail : berangere.gremy@chu-rouen.fr

Retrouvez tous les communiqués de presse sur www.chu-rouen.fr / Espace médias